



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE ROMBAS

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRETE N° 175/2025

En date du 30 octobre 2025
AUTORISATION D'OCCUPER
TEMPORAIREMENT LE DOMAINE
PUBLIC RUE FOCH & RUE POINCARÉ A
ROMBAS

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROMBAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 30 octobre 2025 par laquelle Madame DI CICCIO Jessica domiciliée 5 Rue Foch à 57120 ROMBAS, sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public devant les immeubles sis 5 Rue Foch et 26 Rue Poincaré, en vue de permettre le stationnement d'un camion de déménagement,

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'emménagement de Madame DI CICCIO Jessica au niveau de l'immeuble sis n° 26 rue Poincaré, il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers, de réglementer le stationnement des véhicules au droit de cette occupation du domaine public,

.../...

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame DI CICCIO Jessica, sous réserve de respecter scrupuleusement les dispositions énoncées ci-après, est autorisée à occuper le domaine public sur 2 places de stationnement matérialisées au sol devant l'immeuble sis 5 Rue Foch (déménagement) et 26 rue Poincaré (emménagement), pour le stationnement d'un camion de déménagement, les 7 et 8 novembre 2025 de 8h à 18h.

ARTICLE 2 : La pétitionnaire prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter tout risque d'accident sur le domaine public :

- Mise en place des panneaux de signalisation adéquats,
- Remise en état des lieux si nécessaire en fin de déménagement.

ARTICLE 3 : La signalisation des prescriptions visées aux articles 1 et 2 sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur et notamment les dispositions du Livre I – 8^{ème} partie « Signalisation temporaire » approuvée par décret en date du 6 novembre 1992, à la diligence de Madame DI CICCIO Jessica domiciliée 5 Rue Foch à 57120 ROMBAS, pétitionnaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté adressée à :

- Madame DI CICCIO Jessica domiciliée 5 Rue Foch à 57120 ROMBAS, pétitionnaire,
- Commissariat de Police d'HAGONDANGE,
- Monsieur l'Agent de la Police Municipale de ROMBAS,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ROMBAS, le 30 octobre 2025



Pour le Maire,
Lionel FOURNIER,

L'Adjoint délégué aux Travaux,
Vincent MARRELLA.